

Développement urbain: orientations pour un débat européen

1997/2097(COS) - 02/07/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Pasqualina NAPOLETANO (PSE, I) sur la communication de la Commission "La question urbaine : orientations pour un débat européen", le Parlement européen rappelle l'urgence de définir une stratégie urbaine européenne qui, au-delà des aspects économiques et sociaux, se préoccupe du développement durable. Cette stratégie constitue un élément indissociable d'une politique plus vaste de l'aménagement du territoire. Il s'agit, au travers de la recherche d'un nouvel équilibre entre centres urbains et monde rural, de contribuer à la mise en oeuvre d'une politique régionale équilibrée, luttant contre la désertification des campagnes et assurant la vitalité du monde rural. Il faut impérativement améliorer la connaissance de la réalité urbaine européenne, c'est pourquoi, le Parlement réitère sa demande de création d'un Observatoire européen de l'aménagement du territoire qui pourrait remplir ce rôle d'information. Dans le but de mieux appréhender les aspects environnementaux de la politique urbaine, le Parlement européen demande à la Commission de développer des indicateurs de durabilité comparables et de promouvoir les activités des réseaux travaillant dans le domaine de l'environnement urbain. De même, des critères visant à lutter contre la pollution environnementale, qui constitue un danger pour la santé publique, doivent être inclus dans les règlements des fonds structurels. Le Parlement insiste aussi sur l'impérieuse nécessité de développer des systèmes de transports publics accessibles à tous et propres à dissuader les citoyens d'utiliser les transports privés. Sur le plan social, les fonds structurels devraient apporter un soutien aux initiatives locales pour l'emploi. Devant l'augmentation des zones urbaines présentant des problèmes économiques et sociaux ainsi que des poches de pauvreté, le Parlement européen exprime le souhait de voir les politiques d'aménagement du territoire lutter contre la spéculation immobilière, faciliter l'accès des jeunes à leur premier logement ainsi que l'intégration des personnes âgées, des handicapés et des immigrés. Soulignant le rôle de laboratoires d'innovation sociale que peuvent jouer les villes européennes, le Parlement insiste sur la nécessité de développer l'emploi des jeunes dans le cadre des initiatives locales et l'emploi des femmes. Dans le domaine des libertés publiques, le Parlement européen souhaite l'application, sans restriction, des dispositions du Traité en matière de droit de vote des résidents communautaires. Soulignant le rôle d'intégration que doit jouer la ville, il demande la formation de travailleurs sociaux afin de lutter contre la désintégration du tissu social ainsi que contre le racisme et la xénophobie. De même, des mesures efficaces de prévention de la criminalité doivent être adoptées. Celle-ci étant fortement liée au problème de la toxicomanie, le Parlement suggère des mesures structurelles, sociales, "ad personam" et "en situation" dans le cadre d'une approche interdisciplinaire cohérente de lutte contre la criminalité urbaine. La réforme des fonds structurels doit, quant à elle, contribuer à renforcer le principe de partenariat. Le Parlement prend note de la proposition de la Commission visant à mettre en place un nouveau cadre d'intervention ciblé sur les zones urbaines connaissant de graves poches de pauvreté et d'exclusion sociale (nouvel Objectif 2). Il souligne, cependant, que le nouvel Objectif 2 n'aborde pas suffisamment la problématique urbaine et demande la mise en oeuvre d'une politique structurelle dans ce domaine dans le cadre de l'Objectif 1. Il demande également la prolongation de l'initiative communautaire URBAN, dans le cadre de la réforme des fonds, axée sur le partenariat entre zones urbaines et petites et moyennes villes différentes. Enfin, pour le Parlement, la coopération entre les villes dans le cadre communautaire devrait développer des réseaux culturels, d'activité sportive et promouvoir la diversité des cultes.